

## **GERARD PERRIER INDUSTRIE COMMUNIQUE**

Dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur Gérard Perrier dont le décès est intervenu le 5 novembre 2009, certains actionnaires de la Société Financière Gérard Perrier (SFGP), qui détient 54,95% du capital et 68,09% des droits de vote de la société Gérard Perrier Industrie, ont exercé une promesse unilatérale de cession d'actions que Monsieur Gérard Perrier leur avait consenti en cas de décès aux termes d'un pacte d'actionnaires de SFGP en date du 11 juillet 2005.

Monsieur Grégoire Cacciapuoti Président du Directoire, qui détenait déjà 10% du capital et des droits de vote de SFGP avec sa holding GC Participations, a ainsi acquis 17.500 actions SFGP correspondant à environ 1,1% du capital et des droits de vote.

Par ailleurs, le groupe SIPAREX, qui détenait déjà 32,5% du capital et des droits de vote de SFGP, a ainsi acquis 39.364 actions SFGP correspondant à environ 2,5% du capital et des droits de vote.

Enfin, la société SODEVE qui détenait déjà 6,5% du capital et des droits de vote de SFGP, a acquis 7.870 actions SFGP correspondant à environ 0,5% du capital et des droits de vote.

Le solde de la participation SFGP qui était détenue par Monsieur Gérard Perrier, soit 744.441 actions correspondant à environ 46,9% du capital et des droits de vote, a été transmis de façon égalitaire dans le cadre de la succession à ses cinq héritiers, y compris le Directeur Général Monsieur François Perrier.

Le groupe des actionnaires majoritaires, désormais composé des héritiers de Monsieur Gérard Perrier et de Monsieur Grégoire Cacciapuoti (et sa holding susvisée), continuera donc d'être lié par les stipulations du pacte d'actionnaires susvisé et détiendra de concert 58% du capital et des droits de vote de SFGP. La participation de SFGP dans GPI demeure donc inchangée.